

Siège :
Cavaillon

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

SEANCE DU 30 JUIN 2011

~
ARRONDISSEMENT D'APT

Nombre de
membres : 27
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

L'an deux mille onze et le trente juin, à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Provence Luberon Durance, légalement convoqués le seize juin deux mille onze, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil - Mairie de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUCHET.

Etaient présents :

N° 2011-06-
11

M. ALQUIE Bernard — M. BARNAUD Claude — M. BATOUX Philippe —
Mme BASSANELLI Magali — M. BENSI Jean-Claude — M. BOREL Félix —
M. BOUCHET Edmond — M. BOUCHET Jean-Claude — M. COURTECUISSÉ
Patrick — M. DAUDET Gérard — Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie —
Mme GEYLER Véronique — Mme GIRARD Nicole — Mme GONTHARD
Sylviane — M. LAZZARELLI Jean-François — M. LORELLO Patrice — M.
MOUNIER Christian — M. MOURIER Daniel — Mme PAUL Joëlle — M.
PEYRARD Jean-Pierre — M. RAYNE Georges — M. SANNER André — Mme
STOYANOV Annie — Mme SUEUR Mireille.

OBJET :

**Piscines :
convention
pour la gestion
de la buvette
de la piscine de
plein air**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. NECTOUX Philippe ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme SERRE Josette ayant donné pouvoir à Mme PAUL Joëlle
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER
Christian

Secrétaire de séance :

Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie est élue secrétaire de séance.

-
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Vu la convention d'occupation privative temporaire du domaine public intercommunal conclu avec Monsieur AFARMACH pour la gestion de buvette de la piscine plein air à Cavaillon ;
 - Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 20 juin 2011,

Une convention a été signée en 2009 entre la CCPLD et monsieur Afarmach pour la gestion de la buvette de la piscine plein air pour les saisons estivales (juin à fin août) de 2009 à 2011 contre le paiement d'une redevance annuelle de 1000 €.

En raison des travaux en cours sur la piscine plein air, l'ouverture de celle-ci a été reportée au mardi 28 juin.

Afin de compenser le manque de recettes lié à ce retard d'ouverture, il est proposé de réduire le montant de cette redevance à 800 €.

**Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
délibère, et
par 27 voix, 0 contre, 0 abstention**

- **APPROUVE** l'établissement d'un avenant à la convention visée dans le présent rapport afin de fixer le montant de la redevance annuelle pour 2011 à 800 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 1^{er} Juillet 2011

Le Président,



Pour le Président,
et par délégation
le Vice-Président
Bernard ALQUIÉ

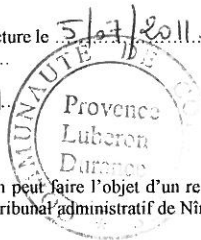
Jean-Claude BOUCHET

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 5/07/2011

De la publication le 5/07/2011

Fait à Cavaillon, le 5/07/2011



Pour le Président,
et par délégation
le Vice-Président

Bernard ALQUIÉ

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté de communes ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.